

AVIS PUBLIC

DE RETRAIT DE RÈGLEMENT

Règlement n° 564-2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Maxime Dauplaise, greffier-trésorier.

1- Le 6 septembre 2022, le conseil municipal a adopté un règlement, portant le n° 564-2022 règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.

2- Le 14 septembre 2022, jour de la tenue du registre :

Le nombre de personnes habiles à voter ayant signé ledit règlement pour le secteur concerné était de 12, alors que le nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire était de 12.

À la séance du conseil du 3 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de retirer le règlement n° 564-2022.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5 octobre 2022.



Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et greffier-trésorier

I et greffier-trésorier